



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent :** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François.

### **5. Demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale en vue de financer la fourniture et la pose d'un support de panneaux d'affichage public au lieu-dit « San Bernardinu »**

#### **Délibération 005-2019**

Le Maire expose à ses collègues qu'afin d'équiper le hameau du Munticellu de panneaux d'affichage public, il est nécessaire d'installer un support approprié s'intégrant parfaitement aux autres panneaux d'affichage en place et notamment celui des vigneronns de notre commune.

Il précise alors s'être rapproché d'une entreprise spécialisée, en l'occurrence la SARL CODIVEP qui lui a adressé un devis se montant à 1 794 €/HT et qui comprend la fourniture et la pose d'un support identique à celui utilisé pour l'indication des vigneronns de notre commune.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose à ses collègues de solliciter une aide de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDC :	1 435 € (80%)
- Commune :	359 € (20%)

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance du devis de la SARL CODIVEP,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'installation d'un support de panneaux d'affichage public pour l'information des habitants du hameau du Munticellu, les deux autres hameaux étant déjà équipés,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des travaux à réaliser s'élevant à 1 794 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- CDC :	1 435 € (80%)
- Commune :	359 € (20%)

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

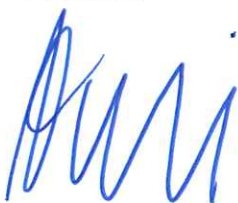
DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

